



**SIGNALETIQUE COMMERCIALE SUR
LE DOMAINE COMMUNAL**

-

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC**

**Document Unique
Appel à candidature
Règlement de la consultation
Cahier des Charges**

MARCHE DE TRAVAUX

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

VENDREDI 25 MAI 2018 12 H

Maître de l'ouvrage :
COMMUNE DE GRESY SUR AIX
1 place de la Mairie 73100 GRESY SUR AIX
Tél. : 04.79.34.80.50. -
Avril 2018

1 - Identification de la personne publique

Mairie de Grésy sur Aix
1 place de la Mairie 73100 GRESY SUR AIX
Représentée par Monsieur Robert Clerc, Maire
04 79 34 80 50 / accueil@gresy-sur-aix.fr

2 - Objet de la consultation

La présente mise en concurrence a pour objet d'attribuer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vertu de l'art. L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur:

MISE EN PLACE DE MOBILIER URBAIN DE SIGNALISATION COMMERCIALE,

Pour les hébergeurs, restaurateurs, commerces, artisans et services.

La convention d'occupation temporaire du domaine public sera attribuée après mise en concurrence au regard des critères de sélection des offres et leurs conditions de mise en œuvre définis dans le présent règlement de la consultation.

3- Durée du contrat

Le contrat sera conclu pour une durée de cinq années à compter de sa date de notification. En aucun cas les contrats signés avec les commerçants ne pourront dépasser la date de fin de la présente convention.

4- Prestations attendues

Objectif : démontage de la signalétique existante, fourniture, pose et entretien de signalétique à destination des commerces.

La ville Grésy sur Aix souhaite que soit mise en place une solution sur tous les points stratégiques de circulation, afin de diriger au mieux la clientèle vers les hébergeurs, restaurateurs, commerces, artisans et services.

Les panneaux proposés seront sur mats en hauteur ou sur lattes bi-mats. Ils devront respecter les prescriptions du Code de la Route en la matière.

Les candidats sont invités à présenter dans leur offre :

- Les différents modèles de panneaux possibles,
- Les couleurs et chartes graphiques possibles,
- Le nombre de panneaux qu'elle réserve gratuitement à la ville de Grésy sur Aix pour signaler les établissements publics.
- Le projet de contrat qui sera mis en place avec les hébergeurs, restaurateurs, commerces et services.
- Le coût qui sera demandé pour la conception des panneaux et leur entretien annuel.
- Leur organisation pour la fourniture et la mise en place des panneaux, les délais d'installation.
- Les modalités d'entretien et de réparation des panneaux ainsi que les délais d'intervention.

- Ce qu'il advient du mobilier posé en fin de période du contrat de 5 ans si ce dernier n'est pas renouvelé.

La Ville de Grésy sur Aix souhaite que ces panneaux soient mis en place dans les meilleurs délais (à préciser dans l'offre dans le cas d'une attribution fin mai).

Au préalable du déploiement, un modèle de chaque panneau sera réalisé par le contractant pour validation par la ville et une étude de positionnement de chaque panneau sera faite avec le contractant retenu par la ville. Cette étude devra obtenir la validation de la Ville avant tout début d'exécution.

5 – Remise des offres

Le candidat est tenu de présenter une offre entièrement conforme au présent document. Il peut cependant également présenter une offre comportant une ou plusieurs variantes qui devront respecter les exigences minimales visées dans le présent document.

6- Date et heure limite de réception des propositions

Vendredi 25 Mai 2018 avant 12h

7 -Critères de jugement des dossiers

- Types de panneaux : esthétique, visibilité, format, adaptabilité selon les annonceurs et les sites,
- Montant de la redevance pour occupation du domaine public,
- Nombre de panneaux réservés gratuitement à la ville
- Montant demandé aux artisans et commerçants pour la conception, la pose et l'entretien de la signalétique,
- Délai d'intervention pour mise en place de la signalétique.
- Délai d'intervention pour réparation après sinistre.
- Le devenir du mobilier en fin de contrat

La ville de Grésy sur Aix se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats ayant remis les offres les plus intéressantes.

8 - Lieu et forme de dépôt des propositions

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en français et exprimées en euros HT et TTC. Le(s) signataire(s) doit(vent) être habilités à signer les documents.

Le dossier devra nous parvenir sous pli cacheté avec la mention :

**OFFRE POUR LA MISE EN PLACE DE MOBILIER URBAIN DE SIGNALISATION COMMERCIALE
NE PAS OUVRIR**

A l'adresse suivante:

Mairie de Grésy sur Aix
1 place de la Mairie
73100 GRESY SUR AIX
Tél. : 04.79.34.80.50.

Le dossier comprendra :

Les renseignements relatifs à la situation juridique et à la capacité du candidat :

- o Lettre de candidature ou dossier de présentation du candidat
- o Une liste de références pour des prestations de même nature
- o Une attestation d'assurances couvrant ses risques professionnels

Un mémoire technique comprenant les documents indiqués à l'article 4 du présent document pour chaque phase

Un projet de convention pour occupation temporaire du domaine public pour chaque phase.